

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Luxembourg, le 21 janvier 1947.

REFERENCE: No
ANNEXES:



(1) Eug. Schuman

Le Ministre de l'Intérieur,

Kutner; à Strassen, pour leur servir de titre.

Art. 3. Une expédition en sera délivrée à Madame

possession provisoire.

mêmes effets que la déclaration d'absence après l'envoi

Art. 2. La présente déclaration de décès produira

à Strassen est déclarée à partir du 5 octobre 1944.

Kutner, né le 7 janvier 1923 à Luxembourg et ayant demeuré

Art. 1er. - La présomption de décès de Monsieur Jules

Arrête:

Monsieur Jules Kutner a trouvé la mort le 5 octobre 1944

"Friedhofsverwaltung" de la Ville de Halle/Beale, que

sa désertion et qu'il résulte d'une communication de la

de force dans l'armée ennemie, qu'il a été arrêté lors d

1923 à Luxembourg et ayant demeuré à Strassen, a été enr

Considérant que Monsieur Jules Kutner; né le 7 janv

d'un acte de violence de la part de l'ennemi;

ou événements de guerre et des personnes décedées par su

judiciaire de décès des personnes victimes des opératio

la déclaration de présomption de décès et la déclaration

Vu l'arrêté grand-ducal du 24 septembre 1945; concer

Le Ministre de l'Intérieur,

